

Réf: Dossier 193925

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ALLIANCE MARITIME INTERNATIONALE » en abrégé « AMI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGE non loin du carrefour ADAMA SANOGO immeuble ÉTINCELLES, Lot 281, Ilot 26

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 02 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALLIANCE MARITIME

INTERNATIONALE » en abrégé « AMI »

Objet : -Consignation de navire, Manutention portuaire, Le transit, le transport, l'affrètement maritime et prestations diverses. Et pour la réalisation de l'objet social : l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 200,000,000 F CFA divisé en (20000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 20000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGE non loin du carrefour ADAMA SANOGO immeuble ÉTINCELLES, Lot 281, Ilot 26

Dirigeant(s) M N'GUETTA ADOU KOFFI NARCISSE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-02820 du 16/03/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°19986/GTCA/RC/2023 du 16/03/2023

